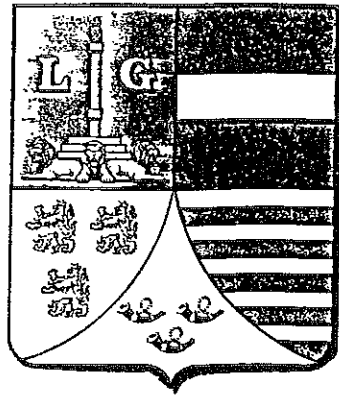


PROVINCE DE LIEGE

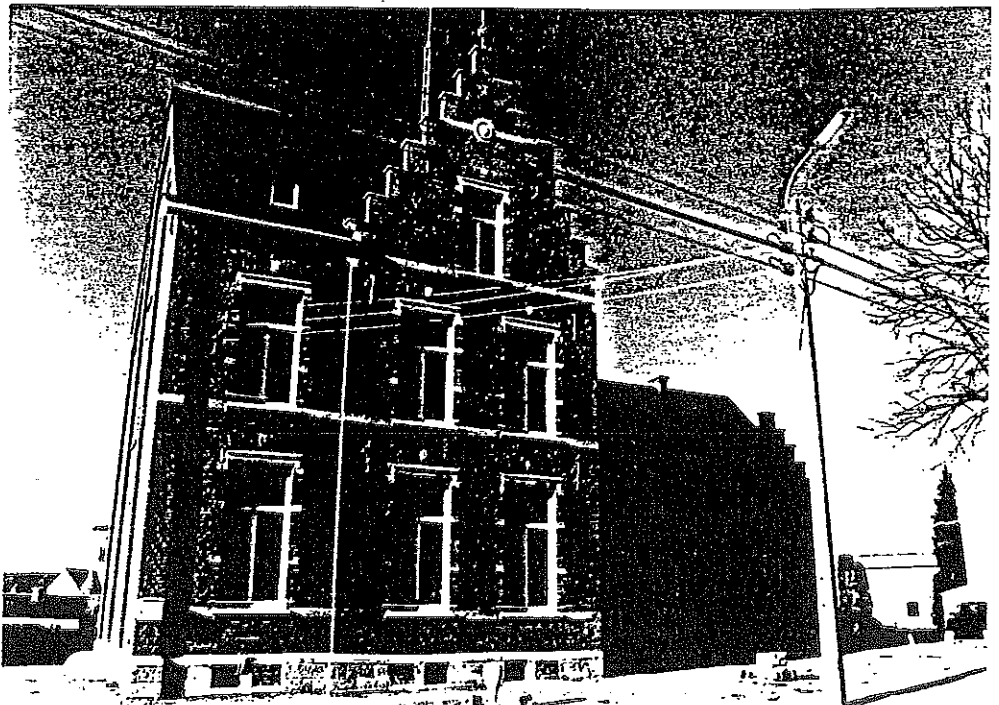


Commune de Braives

Schéma de structure

OPTIONS

dont le titre a changé le 01/06/2019 avec le CoDT en
SCHÉMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL



Centre de HUY
Province de LIÈGE
Chaussée de LIÈGE, 39 - 4500 HUY
Tél. (085) 21 48 61 - Fax (085) 21 21 53

2. OPTIONS GENERALES CONCERNANT LE SECTEUR RESIDENTIEL

L'entité de BRAIVES souhaite accueillir plus de 5.000 habitants sur son territoire.

Les options retenues dans ce but visent à offrir un cadre de vie agréable et convivial pour l'ensemble des résidents.

L'inscription de l'entité dans le Parc Naturel de la Burdinale et de la Méhaigne renforce cette volonté.

Les caractéristiques urbanistiques actuelles de l'entité permettent de rencontrer cette demande. Les constructions futures viseront à l'intégration dans le voisinage proche:

- habitat de gabarit proche des bâtiments de structure traditionnelle dans la rue principale et dont les qualités architecturales seront renforcées à l'approche des ensembles architecturaux remarquables;
- habitat de structure contemporaine implanté en mode isolé dans les zones périphériques à l'arrière de la rue principale.

Il existe une réserve foncière suffisante dans chaque village, aussi bien dans les zones d'habitat à structure agglomérée que dans les zones à structure ouverte.

Tout en gardant une bonne intégration urbanistique, on pourra offrir un tissu varié en matière de logement suivant les endroits.

Une densité moyenne de 15 à 25 logements à l'hectare peut être garantie dans la zone d'habitat à structure agglomérée. (HSA)

Dans les zones périphériques, une densité inférieure à 15 logements à l'hectare sera prévue. (HSO)

Cette densité sera garantie par l'appropriation des espaces interstitiels avec des bâtiments de morphologie semblable au voisinage proche en respectant autant que faire se peut la trame parcellaire existante.

Objectifs

- Un logement pour tous

Il s'agit de pouvoir offrir tant aux jeunes ménages qu'aux personnes âgées de l'entité une structure en logements.

Un home d'accueil pour le troisième âge existe déjà sur le territoire de la commune. Des logements sociaux réservés aux jeunes ménages vont être créés par petites unités intégrées dans le tissu bâti existant. (voir Chapitre IV § 4.)

- Une commune bien équipée.

Les équipements communautaires devraient permettre de garantir une convivialité pour la population, notamment par la création d'une infrastructure sportive et socio-culturelle moderne, conçue pour répondre aux besoins croissants de la population. (voir Chapitre IV § 7.6.)

Permettre le développement d'une structure économique à vocation sous-régionale.

Des zonings industriels existent déjà à peu de distance de Braives : à Hannut, à Villers-le-Bouillet, à Geer, à Waremme, soit dans un rayon de 15 kms.